

L'honorable M. Flynn: Ce n'est pas prouvé.

L'honorable M. Cameron: Pour l'affirmer, je m'appuie sur la seule autorité ici.

Deuxièmement, une hausse des exemptions, au regard de l'impôt sur le revenu, pour les célibataires et les gens mariés. Ces exemptions ne sont pas aussi élevées que nous l'aurions espéré, mais elles attestent au moins qu'il faut améliorer la situation.

Troisièmement, des amendements aux propositions fiscales à l'égard des coopératives et des caisses de crédit. Cela, me semble-t-il, fait honneur au gouvernement. Mais j'ajoute: gare au gouvernement s'il ne donne pas suite à ces amendements.

Quatrièmement, les amendements relatifs à la petite entreprise. C'est un pas dans la bonne direction.

Cinquièmement, l'impôt sur les gains en capital. Bien des gens s'opposent à l'impôt sur les gains en capital, ce que je ne parviens pas à comprendre. C'est compréhensible de la part de ceux qui cherchent à échapper totalement à l'impôt. En pratique, dans les pays où l'impôt sur les gains en capital existe, cet impôt ne produit pas de fortes recettes et je ne m'attends pas à ce qu'il en soit autrement au Canada. J'estime que c'est un impôt équitable à condition d'être appliqué d'une manière comparable à celles d'autres pays.

Ce bill comprend de nombreux éléments négatifs. Par exemple, la façon dont sont traités les cultivateurs, surtout en ce qui concerne le troupeau de base, est particulièrement injuste, injustifiée et irréaliste. Cependant, là encore, je présume que la pratique aura pour effet de modifier cet article du bill.

Un autre élément qui provoquera beaucoup de difficultés est le jour de l'évaluation des biens autrement dit le jour V. Il va être tout simplement matériellement impossible à des milliers de gens de réaliser une évaluation raisonnablement précise de leurs biens.

Le ministre des Finances et les membres du gouvernement ont fait ressortir la confusion qui régnerait si ce bill n'était pas adopté d'ici le 1^{er} janvier 1972. On semble avoir beaucoup de sollicitude envers les grandes sociétés au Canada et je puis assurer les sénateurs que le fait ne passe pas inaperçu. Un sentiment se généralise rapidement que le gouvernement se préoccupe un peu trop de certaines grandes sociétés qui ont amplement les moyens de retenir les services de fiscalistes et de conseillers juridiques afin de tirer parti de toute échappatoire de la loi fiscale.

Je suis le premier à admettre qu'il est essentiel pour le bien-être du pays de créer un climat fiscal qui encourage l'industrie canadienne. Je ne fais que rapporter l'opinion que j'ai entendue. Des gens disent: Pourquoi le gouvernement se préoccupe-t-il tant des grandes entreprises et non du groupe moyen dont on a parlé tout à l'heure?

• (1530)

L'honorable M. Flynn: Pas le gouvernement actuel.

L'honorable M. Cameron: Un éminent avocat aurait déclaré qu'il avait déjà découvert dans le bill fiscal 149 échappatoires à faire jouer en faveur de ses clients. Je le répète, on semble porter les grandes sociétés sur la main, mais je n'ai pas entendu le gouvernement ou personne d'autre parler des problèmes qui attendent les petits ou gros contribuables, autres que ceux qui seront exemptés, les petits exploitants et les cultivateurs. Encore une fois, cet oubli, si c'en est un, n'échappera pas aux Canadiens.

Le gouvernement fait grandement état des discours interminables et ressassés de l'autre endroit et je conviens qu'il a raison. On s'est souvent répété et éloigné du sujet et je trouve que le gouvernement a bien fait d'imposer la clôture. Mais je dois dire en toute justice qu'à mon avis, si les membres de l'opposition aux Communes ont parlé si longtemps sur ce bill et s'y sont tellement opposés, c'est dans une certaine mesure parce qu'il est très complexe et manque de clarté.

J'ai déjà mentionné qu'il renfermait 332 articles auxquels plus de 150 amendements ont été proposés. Il y en aura d'autres, j'en suis sûr, avant que le bill n'entre en vigueur. Autrement dit, le bill qui sortira finalement de l'usine parlementaire, à supposer qu'on accepte les amendements proposés, ressemblera très peu sous bien des aspects importants au bill qu'on nous demande de voter aujourd'hui.

Je me trouvais à l'autre endroit lorsque le leader de la Chambre a avisé qu'il allait demander la clôture. A ce moment-là, il dit que le gouvernement allait présenter 78 amendements au bill, qu'il était prêt à en accepter—si j'ai bonne mémoire—28 autres de la part de l'opposition. C'était le 4 décembre. D'autres amendements ont suivi depuis. Que le gouvernement se soit dit prêt à accepter ce très grand nombre d'amendements, chose qui ne s'était encore jamais vue dans l'histoire du Parlement, donne à penser, à mon avis tout au moins, que, étant donné l'ampleur, la complexité et l'importance du bill, il aurait peut-être été plus sage de le présenter par étapes et non tout à la fois. Mais le gouvernement a décidé de présenter le bill d'un seul coup et c'est à cette situation qu'il nous faut faire face.

Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, une des raisons pour lesquelles, selon moi, l'opposition a eu l'attitude qu'on sait à l'endroit du bill réside dans sa complexité et dans le fait qu'il est très difficile à un profane d'y comprendre quelque chose. Par exemple, l'article 248, Partie XVII, sur l'interprétation, compte 16 pages. L'article 29, les règles spéciales de transition, comprend 24 pages. Il y a des douzaines et des douzaines d'articles qui se subdivisent en paragraphes, alinéas et sous-alinéas. Il s'agit ici d'un des bills les plus difficiles sur lesquels on puisse demander à quiconque de se prononcer. C'est en partie pour cela que l'opposition s'est crue obligée d'attaquer le bill comme elle l'a fait.